Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212203616-20260612-26_06_02-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE TREGUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE du 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin 2026 à douze heures tente cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Le Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs, Valérie HELARY Maire, Bernard HELARY, Michel LE VOGUER, Katell ROBIN, Céline LE FORESTIER, Catherine HANOT, Frédéric HERVIOU, Romain MORIN (arrivé à 12h37), Pierre MICHEL

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Mélina BOURSE, Mathilde LE TIRANT, Virginie CLERC, Maxime BALLOUARD, Matthieu LAFFITTE, Virgine LACHIVER.

ETAIENT ABSENTS NON EXCUSÉS :

A DONNE POUVOIR : Mélina BOURSE à Bernard HÉLARY, Mathilde LE TIRANT à Pierre MICHEL, Virginie CLERC à Céline LE FORESTIER, Maxime BALLOUARD à Frédéric HERVIOU, Matthieu LAFFITTE à Catherine HANOT, Virgine LACHIVER à Katell ROBIN
Secrétaire de séance : Mme Catherine HANOT

Nombre de membres en exercice :	***15***
Nombre de membres présents :	**9**
Nombre de membres votants :	**15**
Nombre de membres absents :	**6**
Nombre de membres exclus :	**0**

26-06-02 ELECTIONS DES SENATEURS DESIGATIONS DES DELEGUES ET DE LEURS SUPPLEANTS

Vu le code électoral,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le décret n°2026-301 du 21/04/2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu l'arrêté du 20 mai 2026 fixant le nombre de délégués à élire,

Madame le Maire informe qu'il convient de désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants qui seront chargés de l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2026.
Madame le Maire rappelle, qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau de vote doit être présidé par le Maire, qu'il est composé par les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir :
Madame Catherine HANOT et Monsieur Bernard HÉLARY
Monsieur Pierre MICHEL et Monsieur Romain MORIN

Le Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Madame le Maire a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin qui a lieu à la majorité absolue, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative.

Au second tour, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212203616-20260612-26_06_02-DE

Les candidats peuvent se présenter pour être élus délégués ou suppléants, soit sur une liste incomplète, soit sur une liste comportant autant de noms que de délégués ou de suppléants à élire. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées (art. L. 288 du code électoral). La circonstance qu'une personne ne se soit pas portée candidate ne fait pas obstacle à son élection si elle obtient le nombre de suffrages requis.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS

Les candidatures sont les suivantes :

- Mme Mélina BOURSE
- Mr Matthieu LAFFITTE
- Mme Katell ROBIN

Résultats du premier tour de scrutin à l'élection des délégués

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	15
Majorité absolue	8

NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffes	En toutes lettres
- Mme KATELL ROBIN	15	Quinze
- Mr Matthieu LAFFITTE	15	Quinze
- Mme Mélina BOURSE	15	Quinze

Proclamation de l'élection des délégués

Ont été proclamés délégués :

- Madame Katell ROBIN
- Monsieur Matthieu LAFFITTE
- Mme Mélina BOURSE

ÉLECTION DES SUPPLÉANTS

Les candidatures sont les suivantes :

- Mr Frédéric HERVIOU
- Mme Céline LE FORESTIER
- Mr Maxime BALLOUARD

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212203616-20260612-26_06_02-DE

NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffes	En toutes lettres
Mr Frédérisc HERVIOU	15	Quinze
Mme Céline LE FORESTIER	15	Quinze
Mr Maxime BALLOUARD	15	Quinze

Proclamation de l'élection des suppléants

Ont été proclamés délégués suppléants :

- Monsieur Frédéric HERVIOU
- Madame Céline LE FORESTIER
- Monsieur Maxime BALLOUARD

Le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 12h55

FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS.

☆☆☆